



## MAIRIE DE SAINT ARNOULT DES BOIS

1 rue de l'école (28190)

Tél : 02.37.22.53.22

Mail : [mairie@saintarnouldesbois.fr](mailto:mairie@saintarnouldesbois.fr)

---

### COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT -ET-UN, le **23 septembre à vingt heures trente minutes**, le conseil municipal de Saint Arnoult des Bois, légalement convoqué, s'est réuni à la **mairie** de Saint-Arnoult-des-Bois, sous la présidence de monsieur **Christian MEUNIER**, maire de Saint-Arnoult-des-Bois. La séance était publique.

**Date de convocation du conseil municipal : 16 septembre 2021**

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs MEUNIER Christian ; De LACHEISSERIE Bertrand ; POIRIER Jean-Pierre ; LOCHON Nadine ; COUVÉ Nicolas ; ROSSARD Claude ; PESCHEUR Caroline ; LAIGNEL William ; TAILLAND Laurent ; CAPLAIN Vincent .

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(e/s) excusé(e/s) :** Mme(s) M(s) SABRE Sandrine ; ASSELIN Laurence ; LEROY Mathieu ; MEUNIER Mélanie; HERBEAUX Alain.

**Procuration(s) :** MEUNIER Mélanie à POIRIER Jean-Pierre

**Secrétaire de séance :** ROSSARD Claude.

#### Ordre du jour

- Remboursement Nathalie CANIVEZ (**délibération n°38/2021**)
- Remboursement location tables (Binet) (**délibération n°39/2021**)
- Clôture mitoyenne (**délibération n°40/2021**)
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la commission tourisme de la Communauté de communes Entre Beauce et Perche (**délibération n°41/2021**)
- Avancement des travaux
- Questions diverses
- Tour de table

Le Compte rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

#### **Remboursement Nathalie CANIVEZ (délibération n°38/2021)**

Monsieur le maire expose : Mme CANIVEZ Nathalie a acheté les cartouches d'encre pour imprimer les factures de relance pour un montant de 26,00€. Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal de procéder au remboursement des 26,00 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents (**11 voix pour dont 1 pouvoir, 0 voix contre, 0 abstention**) autorise le maire à procéder au remboursement de 26,00€ au profit de Mme CANIVEZ Nathalie.

#### **Remboursement location tables (délibération n°39/2021)**

Monsieur le maire expose : M. et Mme BINET avaient loué 20 tables mais en ont pris 15. Ils ont de ce fait versé 25€ en trop. Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal de procéder au remboursement des 25,00 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents (**11 voix pour dont 1 pouvoir, 0 voix contre, 0 abstention**) autorise le maire à procéder au remboursement de 25,00€ au profit de M. et Mme BINET.

#### **Clôture mitoyenne (délibération n°40/2021)**

Monsieur le maire expose : conformément à ce qui avait été prévu dans le budget primitif, une clôture mitoyenne a été construite entre le 5 rue du Lavoir (propriété de M. R.OY) et le 7 rue du Lavoir (propriété communale). Le montant des travaux sera réparti à hauteur de 50% pour chacune des parties. Monsieur le maire demande l'approbation du conseil municipal quant à ses travaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents (**11 voix pour dont 1 pouvoir, 0 voix contre, 0 abstention**) :

- Prend acte et approuve la construction de la clôture mitoyenne
- Approuve la répartition du montant total TTC des travaux à hauteur de 50% pour chacune des parties
- Autorise monsieur le maire à signer tout document s'y rapportant pour assurer l'exécution de la présente



## MAIRIE DE SAINT ARNOULT DES BOIS

1 rue de l'école (28190)

Tél : 02.37.22.53.22

Mail : [mairie@saintarnouldesbois.fr](mailto:mairie@saintarnouldesbois.fr)

délibération

### **Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la commission tourisme de la Communauté de communes Entre Beauce et Perche (délibération n°41/2021)**

Monsieur le maire expose : un délégué titulaire et un délégué suppléant à la commission tourisme de la Communauté de communes Entre Beauce et Perche doivent être désignés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents (**11 voix pour dont 1 pouvoir, 0 voix contre, 0 abstention**) désigne monsieur Bertrand De Lacheisserie délégué titulaire et madame Claude ROSSARD déléguée suppléante à la commission tourisme de la Communauté de communes Entre Beauce et Perche.

### **Avancement des travaux**

Le maire informe le conseil municipal sur l'avancement des travaux :

- La clôture mitoyenne rue du Lavoir est réalisée
- L'aménagement de la façade de la mairie pour l'accès des personnes à mobilité réduite est en cours, il manque juste les plantations
- Les travaux de la mare à Chigneaux sont en cours, le pompage a été effectué.

### **Questions diverses**

Le maire informe le conseil municipal qu'une personne est intéressée par la location de la maison communale située 7 rue du Lavoir si le locataire actuel part. Le conseil municipal fait observer qu'il faudra vérifier l'état général de la maison au préalable d'une nouvelle location.

### **Tour de table**

#### **M. DE LACHEISSERIE**

- Site internet : une réunion est prévue semaine du 27 septembre
- La Communauté de communes Entre Beauce et Perche communique via l'application Panneau Pocket. Possibilité pour les habitants de s'inscrire à Panneau Pocket pour recevoir les informations de la Communauté de communes Entre Beauce et Perche. La commune conserve Intramuros.

#### **Mme PESCHEUR**

- « Disparition » du panneau de Fleurfontaine
- 1 lampadaire est en panne rue du Paradis
- Signale que la mare à Fleurfontaine est à sec, à surveiller ?

#### **M. COUVÉ**

- Le nettoyage des vallées a été moins bien fait que les années précédentes

#### **Mme ROSSARD**

- Vidanges groupées : les délais sont respectés. Vidanges faites au hameau de Chigneaux.
- Route entre le hameau de Chigneaux et la Charmoie : remblai sur la route encore présent sur une partie de la route

#### **M. CAPLAIN**

- - Peut-on reprofiler pour l'écoulement de l'eau.
- - Demande si on peut mettre un ralentisseur sur la RD 24. Le maire l'informe que la mise en place d'un réhausseur n'est possible qu'à un seul endroit.

#### **M. POIRIER**



## MAIRIE DE SAINT ARNOULT DES BOIS

1 rue de l'école (28190)

Tél : 02.37.22.53.22

Mail : [mairie@saintarnouldesbois.fr](mailto:mairie@saintarnouldesbois.fr)

- 
- Propose de refaire escalier de l'Arche à Mulet. Prévoit une réunion de la commission des travaux sur place le 06 novembre à 09h00

### Signatures

Noms	Prénoms	Signature
MEUNIER	Christian	
de LACHEISSERIE	Bertrand	
POIRIER	Jean-Pierre	
LOCHON	Nadine	
SABRE	Sandrine	
ASSELIN	Laurence	
COUVE	Nicolas	
ROSSARD	Claude	
PESCHEUR	Caroline	
LAIGNEL	William	
TAILLAND	Laurent	
CAPLAIN	Vincent	
LEROY	Mathieu	
MEUNIER	Mélanie	
HERBEAUX	Alain	